

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/111  Paraphe : <b>BS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DB2020/53 ANNULE ET REMPLACE la Délibération n°DB2020/52 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**POUR : 23 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le huit décembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation :

M. RICHELET Jean-Pol est élu secrétaire de séance.

**Présents :** Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Ayant donné pouvoir de vote :** M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel

---

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANIMATION LEADER 2021**

Vu la délibération n°DC2014/75 du 29/09/2014 décidant de candidater au programme européen LEADER sur l'ensemble de son territoire ;

Vu la délibération n°DC2015/82 du 20/10/2015 validant le programme de développement LEADER 2014/2020 ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau pour notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Considérant que le dossier de l'Argonne Ardennaise a été retenu et qu'un montant de 1 432 600 € est attribué au territoire au titre de LEADER 2014/2020 ;

Considérant que l'animation du programme LEADER est éligible aux fonds européens ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2021 tel que figurant ci-après :

<b>Budget prévisionnel 2021 « Animation et fonctionnement »</b>		
<b>Dépenses</b>	Frais de rémunération ( <i>Chargé-e de mission et gestionnaire</i> )	54 000.00€
	Frais de formation	3 800.00€
	Frais de déplacements	2 000.00€
	Frais de structure	1 100.00€
	Equipement et matériel	500.00€
	Frais d'information et de promotion	3 900.00€
	<b>Sous-Total</b>	<b>65 300.00€</b>
<b>Recettes</b>	Autofinancement (20%)	13 060.00€
	LEADER (80%)	52 240.00€
	<b>Sous-Total</b>	<b>65 300.00€</b>

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

**Le Président,**

